

VACCINATION DE RAPPEL (*booster*)



Pour être entièrement vacciné.e, une dose de rappel avec vaccin à ARNm (dose *booster*) est nécessaire après la primo-vaccination pour les personnes âgées de 16 ans ou plus.

L'OFSP recommande la vaccination de rappel **dès 4 mois** après la dernière injection ou après une infection COVID avérée.*

L'administration du booster peut dépendre d'une éventuelle infection COVID après la primo-vaccination.

Se renseigner auprès du personnel médical du centre de vaccination.

Personnes vulnérables

- Personnes âgées de 65+
- Personnes concernées par une ou plusieurs pathologies ci-dessous:

Maladies cardiaques - Malgré les médicaments, persistance de détresses respiratoires ou de douleurs à la poitrine.

Hypertension artérielle - Malgré les médicaments, tension dépassant régulièrement 160 mmHg. Hypertension stabilisée mais des détresses respiratoires ou maladie sévère des reins.

Maladies pulmonaire très sévère - Par exemple une fibrose pulmonaire ou une forme sévère de bronchite chronique obstructive (BPCO).

Maladies hépatiques - Cirrhose du foie avec une ascite ou des varices œsophagiennes ou une encéphalopathie hépatique.

Maladies rénales - Fonctionnement très limité des reins.

Diabète - Forme sévère ne permettant pas de contrôler suffisamment le taux de glycémie ou entraînant des maladies dans d'autres organes.

Obésité - Fort surpoids (IMC > 35 kg/m²).

Trisomie 21

Personnes immuno-supprimées

Immunodéficience congénitale ou acquise suite à une maladie ou à un traitement immuno-suppresseur

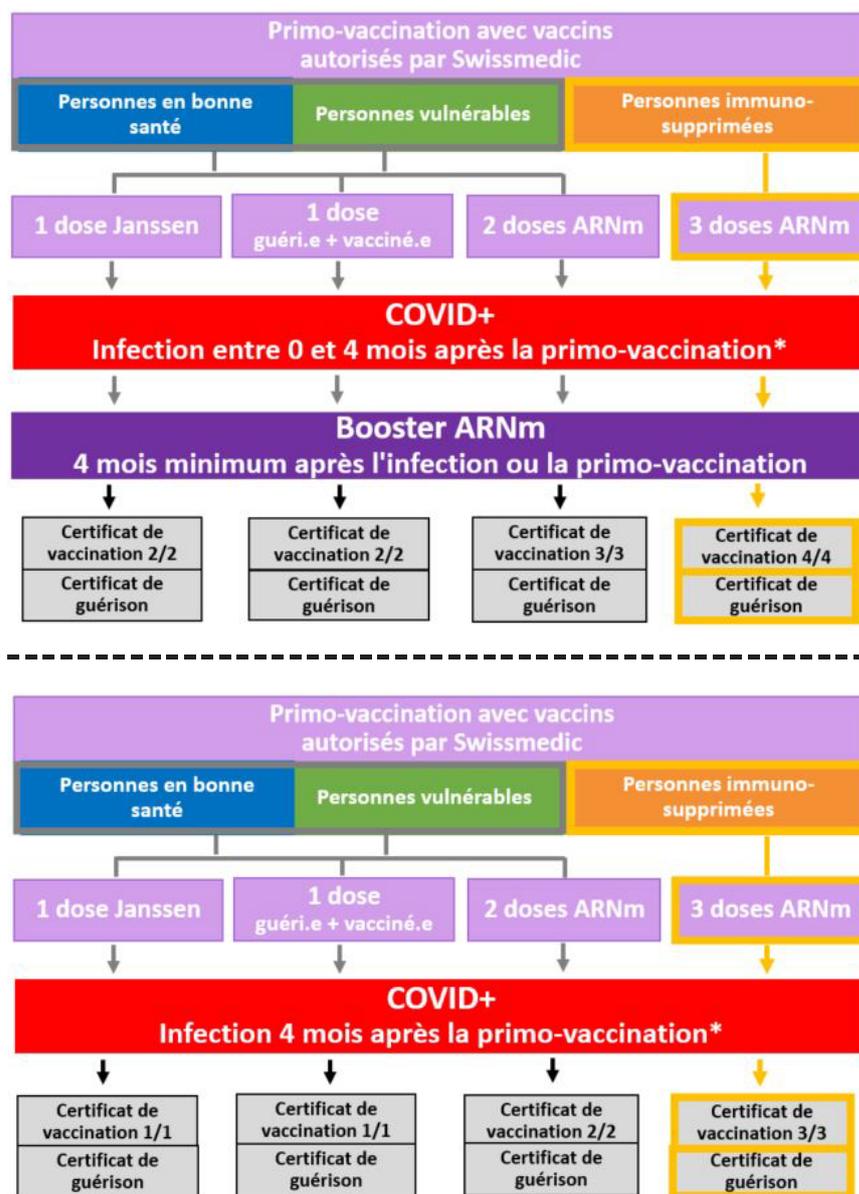
Forme sévère d'une des maladies inflammatoires suivantes avec prise de médicaments inhibant le système immunitaire :

Lupus érythémateux disséminé, maladie articulaire inflammatoire sévère (polyarthrite rhumatoïde), psoriasis (sévère), maladie inflammatoire chronique de l'intestin (par ex. maladie de Crohn, colite ulcéreuse).

Infection par le VIH avec une maladie qui n'est pas bien contrôlée actuellement (CD4+ < 200 µl).

Greffe d'organe ou en attente d'une telle greffe et prise de médicaments inhibant le système immunitaire.

Traitement pour un cancer, y compris du sang (leucémie).



*La maladie de la COVID est désormais avérée par un test PCR ou antigénique positif ou une preuve sérologique (anticorps IgG anti-SARS-CoV-2).

www.ge.ch/c/covid19-vaccin



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE